



Compte rendu du conseil municipal du 5 février 2018

Présents : JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - ANTRESSANGLE Magalie -GAMONET VIDAL Nicole- GUILLET Nelly- CARQUEVILLE Catherine- CERDAN Yann- FREL Lucien- MAGNIN Rachel

Secrétaire de séance : Philippe Timsonet

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Bernard Guichardaz

Ordre du jour

1. Eau : VEOLIA : délibération part communale assainissement // point d'avancement négociation contrat affermage Veolia
2. Finances : Présentation comptes 2017 provisoires // RAR 2017 // Avenants travaux Salle des Fêtes
3. Point d'avancement Dossier Baraquements
4. Ecole : Validation projet rythmes scolaires
5. Délibération convention Relais Radio Pnrv/ ONF / Stations de la drome
6. Délibération projet stade de biathlon
7. Délibération volets SDED
8. Désignation membres CCAS et commissions
9. Désignation élu représentant la commune CCRV Commission attribution Subventions
10. Point logement : Choix locataire et travaux à réaliser
11. Chantier « Concordia »
12. Préparation Visite Général Baptiste
13. Compte rendus réunions
14. Personnel
15. Questions diverses

1. Dossier Eau :

a. Négociation contrat 2018-2020

Thomas Ottenheimer informe de la suite du dossier concernant la fin de contrat d'affermage avec la Sté VEOLIA et des discussions en cours sur le nouveau contrat d'affermage qui liera la collectivité à cette société pour une durée de 3 ans.

Après avoir rappelé que le prix actuel (part distributeur) est de 1,16 Euros/m³, que la 1^{ère} proposition tarifaire de Veolia s'élevait à 1,90 Euros/m³ avec une augmentation moyenne de l'abonnement de 30 Euros, il informe qu'après plusieurs réunions de négociation, les dernières propositions de Veolia sont les suivantes : 1,38 Euros/m³ pour 2018 et 1,48 Euros/m³ à partir de 2019 si les consommations sont inférieures à 30 000 m³/an et stabilité globale du prix de l'abonnement. Il sollicite donc l'accord du conseil municipal sur ces tarifs afin de finaliser les négociations avec Veolia. *Soumises aux votes, ces propositions sont validées à l'unanimité*

b. Redevance assainissement



Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat d'affermage, il convient de valider également la part communal assainissement. Cette contribution abonde le budget assainissement de la commune, elle n'est payée, via la facture d'eau, que par les seuls abonnés reliés à l'assainissement collectif. Elle sert à payer en partie les emprunts et travaux réalisés sur la station d'épuration. Pour mémoire, les abonnés en assainissement autonome paient une participation directement au service du SPANC de la CCRV et réalisent à leurs frais l'assainissement de leur habitation.

Actuellement, la part communale assainissement est constituée d'une prime fixe de 75 Euros et d'un prix variable au m3 compris entre 0,19 et 0,22 Euros/m3. Ce prix variable n'est pas règlementaire. Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs suivants : 76 Euros pour la part fixe et 0,20 Euros/m3 pour la part variable ce qui revient à une stabilité globale de la part communale assainissement. ***Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité***

Pour mémoire lors du conseil municipal de Décembre, les élus avaient approuvé une stabilité de la part communale du tarif de l'eau.

2. Finances :

a. Présentation comptes provisoires budget principal

Thomas Ottenheimer présente une première analyse des comptes 2017 qui confirment le redressement de la situation financière engagée en 2016. Malgré une nouvelle baisse des dotations (-20 000 Euros en 2017 et - 50 000 Euros sur deux ans), la collectivité devrait, cette année encore, dégager des excédents de fonctionnement non négligeables pour la deuxième année consécutive grâce à une reprise des ventes de bois après deux années très tendues, à la poursuite d'une gestion très rigoureuse des comptes, au non remplacement du responsable du service technique pendant son absence et aux efforts consentis par les élus et agents de la collectivité pour pallier cette absence. Une analyse plus détaillée sera proposée lors du vote du budget de la commune fin Mars.

b. Restes à réaliser

Dans l'attente du vote du budget, il convient de voter les « Restes à réaliser en Investissements » : il s'agit des dépenses d'investissements de 2017 qui n'ont pas été payées en 2017 et qui doivent l'être sur l'exercice 2018 sans attendre le vote du budget.

En Recettes :

- **Salle des fêtes / aire de Camping-Car (DETR-Réserve Parlementaire..) → 20 650,00 €**

En Dépenses :

- **Tablettes numériques école → 3 458,00 €**
- **Travaux Salle des Fêtes. → 57 111,20 €**
- **Travaux Aire de Camping-Car. → 2 985,33 €**

Soumis aux votes ces restes à réaliser sont validés à l'unanimité des présents

c. Avenants travaux salle des fêtes

Thomas Ottenheimer soumet également au vote les avenants pour les travaux Salle des fêtes. Après avoir rappelé le contexte de ce dossier et les aléas rencontrés (annulation de la reconstruction du local rangement suite instabilité mis en exergue lors des études de sol) et aux vues de l'avancée de ce dossier, il propose de valider des avenants avec moins-value et plus-value pour les entreprises suivantes :



- Lot 1 MACONNERIE : - 15 747.00€ (moins value liée à la non reconstruction du local rangement)
- Lot 2 MENUISERIES : +4 288.00€ (Huisseries supplémentaires suite à la non reconstruction du local rangement)
- Lot 3 : CLOISONS /PEINTURES : +1 106.70€ HT
- Lot 4 : CARRELAGE : -1 470.00€ HT

Les avenants des lots plomberie et électricité n'étaient pas finalisés au jour du Conseil par l'architecte. Peu de moins ou plus-values sont attendus sur ces deux lots et ces avenants seront validés lors du prochain conseil.

Globalement le budget de 172 000 Euros devrait être tenu mais sans reconstruction du local rangement mais avec des travaux de rafraîchissement supplémentaires. Pour mémoire le taux de financement de 80% (taux maximal auquel la commune est éligible) a été obtenu sur ce dossier.

Soumis aux votes ces avenants sont validés à l'unanimité des présents

d. Préparation débat d'orientation budgétaire

Enfin dans le cadre de la préparation budgétaire à venir, Thomas Ottenheimer demande aux élus de lister l'ensemble des projets qu'ils souhaiteraient voir se réaliser sur la commune. Ces projets serviront de base au débat d'orientation budgétaire qui se déroulera lors du prochain conseil.

3. Point dossier Baraquements

Thomas Ottenheimer fait une présentation et un rappel historique du dossier pour les nouveaux élus. Une rencontre a eu lieu début janvier avec EPORA qui est l'un des 13 opérateurs fonciers d'État en France. L'Épora propose un accompagnement complet de la veille foncière à la vente ou intervient à des moments précis de la mise en œuvre d'un projet identifié avec la collectivité. L'Épora accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets divers :

- requalification des friches industrielles ou des zones d'activité économique ;
- création de logements dont logements sociaux ;
- revitalisation des centres-bourgs et lutte contre l'étalement urbain ;
- préservation des espaces naturels et agricoles.

Le recours à cet organisme est donc tout à fait pertinent pour assurer une veille foncière sur les anciens baraquements. Suite à cette rencontre, EPORA a répondu favorablement sur ce dossier mais ne pourra intervenir qu'en 2019. Thomas Ottenheimer propose de solliciter la Communauté de Communes qui a la compétence économique pour essayer d'accélérer l'intervention de l'Épora.

4. Ecole : Rythmes Scolaires

Les rythmes scolaires viennent à échéance pour la rentrée 2018, et il convient de se positionner sur l'organisation des rythmes scolaires sur la commune. Le Conseil d'école a donc été sollicité. Un sondage a été lancé auprès des familles et sur la base de cette consultation, le conseil d'école a voté à l'unanimité de rester sur le fonctionnement actuel :

Lundi / mardi / jeudi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30 // Mercredi / vendredi : 8h45-11h45

Il est donc demandé aux élus de valider cette proposition qui sera ensuite transmise à l'inspection académique avant le 9 février 2018. ***Soumise aux votes cette proposition est validée à la majorité des présents (1 contre Rémy Jallifier)***

5. Convention Relais Radio :



Le Parc Naturel Régional du Vercors, le Département de la Drôme et l'Office National des Forêts utilisent conjointement un ensemble relais radio téléphonique, propriété du Département, implanté au lieu-dit "Le Serre Plumé" sur la commune de Vassieux en Vercors. La convention revenant à échéance, il convient de la renouveler.

Soumise aux votes cette proposition est validée à l'unanimité des présents

6. Projet stade de biathlon « Raphaël Poirée»

Le stade de biathlon Raphaël Poirée représente un atout touristique majeur pour le territoire. Sa réhabilitation s'inscrit dans une démarche de développement en vue de favoriser la diversification des activités toutes saisons de cet équipement sportif et la déclinaison d'une stratégie d'ensemble qui associent les collectivités locales, le département de la Drôme et les acteurs locaux (hébergeurs, centres de vacances, loueurs, professionnels du ski et de la montagne et clubs sportifs locaux).

Ce projet a tout naturellement vocation à s'inscrire dans la démarche de projet de territoire engagée par la CCRV. Il constitue un enjeu de développement. Pour permettre une appropriation de ce projet et un partage des objectifs, il est nécessaire de mettre en chantier une pré-étude de faisabilité qui aura pour objet d'apporter les premiers éclairages pour aider à une prise de décision.

Après avoir rappelé:

- que la CCRV est compétente en matière d'aménagement de l'espace, hors PLUI et de développement touristique. La compétence dans le domaine sportif a besoin d'être précisée.

- que le Département de la Drôme, propriétaire des installations, est compétent en matière de développement des activités de pleine nature.

Thomas Ottenheimer sollicite de la part du conseil municipal un avis sur le principe du pilotage et de la coordination d'une étude préliminaire à la définition du projet de développement de cet équipement sportif.

Soumis aux votes, cette proposition est validée à l'unanimité des présents

Par ce vote le conseil municipal

→ Reconnaît l'intérêt touristique majeur de cet équipement sportif pour le territoire.

→ Reconnaît que dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCRV est en mesure d'animer un groupe de travail. Et, conformément à la recommandation du bureau communautaire du 10 octobre 2017, un groupe de travail est copiloté par Bertrand Vaussenant et Thomas Ottenheimer. Il est composé de Christophe Morini, Jean-Luc Faure, Henri Bouchet et Claude Madren. Rattaché au pôle tourisme, le référent technique est Matthieu Lesieur. Ce groupe de travail peut être élargi en fonction des besoins et des thématiques abordées. Il rend compte régulièrement de ses travaux devant l'assemblée communautaire.

7. Fond de Concours SDED

Suite à la réactualisation du devis pour les volets, il convient de valider la demande de subvention qui sera adressée au Fond de Concours SDED (pour rappel le conseil de novembre avait validé le principe d'adhésion à ce fond de concours). Le devis de l'entreprise LATON est donc validé pour la confection et la pose de 18 paires de volets pour un montant de 5 500.00 Euros HT ***Soumise aux votes cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

8. CCAS désignation nouveau membre



Suite aux élections complémentaires, il convient de compléter le conseil d'administration du CCAS, Yann Cerdan propose sa candidature : *Soumise aux votes cette candidature est validée à l'unanimité des présents*

9. Désignation Elu représentant la commune au groupe de travail CCRV attribution subventions

Philippe Timsonet propose sa candidature qui est approuvée à l'unanimité des présents

10. Point Logements communaux

Le logement 6 de l'école est libre depuis le 1^{er} février 2018. Malgré des annonces passées par différents canaux, seul un dossier de candidature a été réceptionné : au vu de la « faiblesse du dossier » et de l'absence de garanties, ce dossier n'est pas retenu. Il convient donc de relancer une annonce pour ce logement. La période de vacances va être utilisée pour des travaux indispensables de rafraîchissement ; ces travaux seront réalisés en grande partie en interne par notre service technique.

11. Présentation Chantier Concordia

Rachel Magnin présente ce projet Concordia. Le parc organise depuis 11 ans maintenant un chantier de jeunes internationaux par an en collaboration avec l'association Concordia. En général, il y a une dizaine jeunes majeurs + 2 ou 3 encadrants. Le chantier dure deux semaines, il peut avoir lieu en Juin, Juillet ou Août. La répartition des tâches et des rôles est la suivante :

- le parc prend en charge financièrement le coût global du chantier (environ 6 000 euros), coordonne la préparation et le bon déroulement du chantier, fournit au moins pendant une semaine si besoin un véhicule 9 places pour le transport des jeunes, et propose la présence régulière de l'éco-garde du secteur en appui technique aux animateurs de Concordia.
- l'association gère l'achat de nourriture quotidiennement, par contre, reste à la charge de la commune d'accueil la question de l'hébergement.

Aucun chantier n'a encore été organisé côté Vercors Drôme et les pistes d'intervention peuvent être multiples, notamment à Vassieux .Ce projet est soumis au conseil. Toutefois, le délai étant trop court pour se positionner (réponse à fournir avant 10 février), il est finalement décidé de ne pas présenter la candidature de la commune pour cette année mais de réfléchir pour un projet à porter en 2019 en lien avec une association locale. Rachel Magnin se propose de coordonner les relations avec le Parc sur ce dossier

12. Visite Général Baptiste

Thomas Ottenheimer rappelle la demande des communes Compagnon de la Libération, de recevoir le nouveau délégué National de l'ordre de la Libération. Il sera donc présent les 14 et 15 février prochain. Cette première visite du Délégué National sera l'occasion de lui présenter non seulement les tragiques événements de l'été 44 à Vassieux mais plus largement l'histoire du Vercors lors de la seconde guerre mondiale. Une rencontre aura lieu mercredi 14 février à 18h30 à la salle des fêtes avec les familles des victimes, les pupilles de la nation, les enfants de la commune mais aussi les élus et représentants de l'Etat et les responsables des sites de mémoire.

13. Comptes rendus réunions

- a. Remise des mallettes pédagogiques de la ville de Paris



A l'invitation de la Mairie de Paris, Thomas Ottenheimer s'est rendu au Conseil National de l'Ordre de la Libération pour recevoir de la Mairie de Paris deux malles pédagogiques sur les Compagnons de la Libération. Ces malles sont destinées aux élèves de CM2. Pour l'occasion, deux enfants de CM2 de Vassieux l'ont accompagné. Ces malles seront partagées avec le Musée de la Résistance et les autres écoles du canton.

b. Rencontre avec l'Inspecteur d'académie

Tous les Maires de la Communauté de Communes ont été invités à une réunion d'échanges avec l'inspecteur d'académie. Lors de cette réunion, l'inspection d'académie s'est voulue rassurante : il n'y a pas de fermeture de classes programmées pour les deux années à venir. Par contre, l'inspection d'académie encourage les écoles et mairies à réfléchir à l'avenir de nos écoles rurales confrontées à une baisse des effectifs.

c. Réunion Moulin

Une réunion autour du projet des Moulins de la Mûre a été organisée en présence de l'association Vespa, la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles), la CCRV représentée par Pierre Louis Fillet, le Conseil Municipal représenté par Thomas Ottenheimer, Philippe Timsonet, Catherine Carqueville, Lucien Frel et Rachel Magnin et la conservation du patrimoine de la Drôme. A l'issue de cette réunion, il est convenu que les parties prenantes adressent à la DRAC une demande officielle d'accompagnement au projet de réhabilitation. Lucien Frel et Catherine Carqueville, élus municipaux et membres de Vespa, s'occupent de coordonner la rédaction de ce courrier avec l'association Vespa.

d. Réunion Piroulet-PNRV

Thomas Ottenheimer informe le Conseil Municipal de l'avancée des discussions entre le PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors) et l'association ALAVV qui gère le Piroulet concernant l'avenir de cette structure. Compte tenu des enjeux et de la complexité du dossier, les discussions sont longues mais une solution pérenne se dessine pour l'avenir du Piroulet et toutes les parties concernées œuvrent en ce sens. Le Conseil Municipal, bien que pas directement partie prenante de ce dossier, participe à l'ensemble des réunions de travail.

14. Personnel :

Point traité à huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance, Philippe Timsonet.

